



Exemple d'un plan d'implantation

(pour l'aménagement et la modification d'une clôture, d'un mur de soutènement et d'un mur de maçonnerie ainsi que pour l'implantation d'une haie)

Le plan d'implantation doit indiquer minimalement les éléments suivants :

- 1) La localisation des constructions existantes;
- 2) La localisation de la clôture, du mur de soutènement, du mur de maçonnerie et/ou de la haie projeté(es);
- 3) La distance entre la ligne avant du terrain (minimum 0,6 mètre) et la clôture, le mur de soutènement, le mur de maçonnerie et/ou la haie projeté(es);
- 4) La hauteur de la clôture, du mur de soutènement, du mur de maçonnerie et/ou de la haie projeté(es);
- 5) Les distances par rapport à une installation septique et à une installation de prélèvement d'eau (ex. puits), le cas échéant;
- 6) Les distances par rapport à une piscine, le cas échéant;
- 7) Identification des arbres à abattre, si requis.